

RECYCLAGE DES PERSONNELS DES ENTREPRISES EXTÉRIEURES, INTERVENANT DANS LES INDUSTRIES CHIMIQUES ET PÉTROCHIMIQUES RECYCLAGE "RISQUES CHIMIQUES" / NIVEAU 2

Formation inter entreprises (Dates : nous consulter)

Afin d'améliorer la sécurité des personnels d'entreprises extérieures intervenant dans les sites chimiques et pétrochimiques, l'U.I.C. (Union des Industries Chimiques) a rédigé un guide pratique pour le recours à celles-ci. Son respect entraîne une **reconnaissance nationale des certificats délivrés aux personnes formées pour une durée de 3 ans**.

Cette formation indique les **mesures à adopter pour améliorer la sécurité du personnel et des installations**, dans le cadre d'intervention dans les industries chimiques et pétrochimiques.

OBJECTIFS

Vérifier les acquis des stagiaires sur le contexte particulier dans lequel ils travaillent dans les usines chimiques et s'assurer qu'ils sont capables de :

- Revoir les procédures de travail et les conduites à tenir en cas d'accident et d'intervention. Acquérir de bons réflexes face aux dangers présentés par les produits et les installations sur les sites chimiques et pétrochimiques.

PUBLIC CONCERNE

- Personnel d'encadrement d'une entreprise extérieure travaillant sur un site et détenteur du certificat de formation niveau 2.

Pré-requis : comprendre et s'exprimer en Français – être titulaire du certificat de niveau 2.

DUREE ET EFFECTIF

- **2 jours**, soit 14 heures.
- L'effectif pour cette formation sera compris **entre 6 et 15 personnes**.

LIEU

- Sur site de formation, Strasbourg.

- 1 -

TARIFS

- **280 € HT / participant** pour l'ensemble de la formation.

Ce prix comprend les supports pédagogiques, la documentation, les pauses et le déjeuner pris en commun.

METHODES ET RESSOURCES PEDAGOGIQUES

- Matériel audio-visuel et supports vidéo ;
- Livrets pédagogiques ;
- L'évaluation des connaissances du stagiaire s'effectue sous forme de QCM.

CONTENU PEDAGOGIQUE

- **Vérification du réflexe sécurité**
- **Contrôle des acquis de la formation initiale niveau 2 par test**
- **Développement des thèmes mal maîtrisés et révélés par le test**
 - Les principaux risques et moyens de prévention pour les sous-traitants dans les industries chimiques et pétrochimiques
 - Compréhension et l'analyse des informations reçues de la hiérarchie ou de l'entreprise utilisatrice
- **Analyse et correction d'une étude de cas.**

⇒ RECOMMANDATIONS ET VALIDATION ⇐

- Délivrance d'un certificat de stage de « formation sécurité des entreprises extérieures de niveau 1 », reconnu nationalement, et venant sanctionner la formation ;
- La durée de validité de ce certificat est de 3 ans. Á la fin de cette 3^{ème} année, un recyclage doit être effectué pour conserver les acquis du précédent recyclage.

Demande d'informations par mail à info@cifal-formation.com ou au 03.88.37.22.10

- 2 -



BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation inter entreprises
« Risques chimiques / Niv. 2 – Recyclage »

Merci de compléter ce bulletin-réponse et de nous le renvoyer :

- par fax au 03.88.24.99.38
- ou par courrier à l'adresse indiquée en bas de page ;
- ou par retour de mail : info@cifal-formation.com

Société :
Adresse :
.....
Nom et Prénom du contact en entreprise :
Fonction :
Téléphone : Fax :
E-mail :

Le CIFAL réalise ses prestations selon les conditions générales de vente ci-après, lues et acceptées expressément par le client.

Date :

Signature :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATION ET DE VENTE

ARTICLE 1 : CONDITIONS GÉNÉRALES D'INTERVENTION

Le CIFAL intervient en qualité d'organisme dispensateur de formation pour assurer les actions de formation définies dans le catalogue des actions de formation ou celles définies contractuellement entre le client et le CIFAL.

ARTICLE 2 : CONDITION GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Toute inscription à une de nos formations constitue une commande et entraîne obligatoirement l'acceptation de nos conditions générales de prestation et de vente, nonobstant les conditions d'achat du client.

Le client s'engage en remplissant le bulletin d'inscription (nom des stagiaires, signature...) à assurer le suivi du règlement de la prestation à l'échéance.

Une convention de stage qui valide la commande est envoyée à l'entreprise. Celle-ci confirme les noms, le nombre de participants, la ou les dates, heures et lieu de la formation.

Après la formation, la facture est déclenchée pour paiement à réception. Les attestations de stage et de présence sont envoyées avec la facture.

Nous programmons la majorité de nos stages inter-entreprises* à différentes dates. La recherche du meilleur équilibre du nombre de stagiaires par session peut nous amener à proposer une modification de dates.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Le tarif applicable est celui en vigueur à la date d'enregistrement de l'inscription. La TVA est facturée en sus, selon les dispositions fiscales en vigueur.

Nos tarifs sont forfaitaires. Toute formation commencée est due entièrement au CIFAL. Les paiements s'effectuent nets et sans escompte.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PAIEMENT

Toute modification par le client de nos conditions de vente entraîne l'annulation de la prestation.

Si la prestation doit être facturée à un fonds de formation, le client doit nous faire parvenir l'acceptation de prise en charge avant la prestation et compléter les renseignements sur l'organisme payeur. Dans le cas contraire, la facture sera établie à l'entreprise qui se chargera d'obtenir le remboursement.

Les règlements seront effectués par chèque, ou par virement à réception de facture.

Le défaut de paiement de nos prestations à l'échéance fixée entraînera :

- l'exigence immédiate de toutes sommes dues.
- l'application de pénalités de retard au taux d'intérêt légal majoré de 50% à compter de la date de facture jusqu'à la date de paiement effectif.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Toute annulation ou report de l'action du fait du client, dans un délai inférieur à 3 semaines calendaires avant le démarrage prévu, donnera lieu à une facturation s'élevant à 50 % de la somme due initialement

Le CIFAL offre la possibilité à l'Entreprise, avant le début du stage, de remplacer le stagiaire empêché par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, avec l'accord préalable du CIFAL et du Responsable pédagogique du stage concerné.

Pour toutes formations annulées suite à un empêchement du formateur, ou intempéries, le CIFAL s'engage à vous proposer des nouvelles dates de formation dans les mêmes conditions financières. En aucun cas la formation sera aux frais du CIFAL.

ARTICLE 6 : DIFFÉRENTS ÉVENTUELS

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal d'Instance de Schiltigheim sera seul compétent pour régler le litige.

*Inter-entreprises : enseignement qui regroupe les salariés de diverses entreprises dans une même formation.

*Intra-entreprise : enseignement qui regroupe les salariés d'une même entreprise.